

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2026

RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2445)

Tombé

N° CF30

AMENDEMENT

présenté par

M. Ray, M. Berger, Mme Dalloz, M. Juvin, M. Le Fur, Mme Louwagie et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 3

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Fixe une trajectoire pluriannuelle de réduction des dépenses de fonctionnement et de personnel de l'organisme ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement instaure, dans les contrats d'objectifs et de moyens liant les agences et opérateurs aux ministères de tutelle, **un objectif de réduction des dépenses publiques.**

Dans un contexte budgétaire contraint, l'ensemble des administrations doit contribuer à l'effort de redressement des finances publiques, et particulièrement celles dont les moyens ont significativement augmenté ces dernières années. En effet, selon le rapport général sur le PLF 2026 de la commission des finances du Sénat, le **montant des financements aux opérateurs de l'État sera supérieur de 44,6 % en 2026 par rapport à 2019**, soit + 23,5 % en chiffres corrigés de l'inflation.